



Concours de nouvelles 15-20 ans

Règlement 2026

Article 1 - Objet

Les médiathèques de Valence Romans Agglo organisent un concours de nouvelles, du 1^{er} septembre au 10 novembre 2026, ouvert à toutes personnes écrivant en langue française, domiciliée en France métropolitaine ou dans les territoires d'Outre-Mer, ayant entre 15 ans minimum et 20 ans non révolus l'année de la remise des prix.

Par exception, un jeune scolarisé en seconde dans un lycée public ou privé de Valence Romans Agglo peut participer même s'il n'a pas encore 15 ans en 2026.

L'établissement E. Leclerc de St Paul-lès-Romans est partenaire de cette action depuis son origine.

Article 2 - Définition de la nouvelle

Toute nouvelle, doit nécessairement intégrer l'une ou l'autre de ces expressions : « Pourquoi pas ? » ou « Le Sourire aux lèvres »

L'expression choisie peut être intégrée à n'importe quel endroit de l'histoire.

Définition de la nouvelle sur le site <http://nouvelles.viabloga.com/> :

« La nouvelle est un récit court. Parce que c'est une histoire, la nouvelle n'est pas un discours (où l'on expose ses idées) ou une fable, l'objet de la nouvelle n'est pas de nous instruire, de nous donner une leçon. [...]

La nouvelle tourne autour d'un événement, avec peu de personnages. [...] La nouvelle a une fin. Parce qu'elle cherche à surprendre, ce n'est pas l'épisode d'une aventure. Elle doit surprendre ou interroger le lecteur avant la fin. La fin d'une nouvelle peut être une chute ou laisser du mystère, mais elle clôt le récit. »

La qualité d'un texte exige des constructions grammaticales correctes, une bonne orthographe et une ponctuation soignée : éléments indispensables au plaisir du lecteur !

Article 3 - Modalités de participation

Le récit déposé au titre du concours doit être inédit et ne pas avoir obtenu de prix dans un autre concours littéraire. Ce récit est la création personnelle de son auteur et ne doit pas avoir été produit par une intelligence artificielle de quelque manière que ce soit.

Il ne sera admis qu'une seule nouvelle par personne. La nouvelle peut néanmoins être écrite par 2 personnes, auquel cas chacune des 2 personnes doit remplir toutes les conditions de participation et le lot sera gagné en commun.

Un candidat mineur ne peut participer que s'il a l'accord de l'un de ses parents ou responsable légal, le fait de participer induit que cet accord a déjà été obtenu.

Le nombre de caractères (espaces compris) se situera obligatoirement entre 8200 et 8600.

Le document doit être fourni sous forme de traitement de texte (**PDF exclu**).

Police de caractère conseillée : Arial / Grandeur de caractère : Corps 12.

La nouvelle doit porter un titre différent des expressions proposées.

Chaque manuscrit doit préciser le titre de la nouvelle, ne pas répéter l'identité du ou des candidats et ne comporter aucun élément permettant d'identifier le ou les auteurs du récit. Les textes ne répondant pas à ces critères ne seront pas présentés au Jury.

La participation à ce concours est gratuite.

Article 4 - Conditions de participation

La nouvelle peut être envoyée par mail à nouvelles@valenceromansagglo.fr ou déposée, dans sa version numérique, à l'accueil de n'importe quelle médiathèque du réseau de Valence Romans Agglo.

Le nom, l'adresse, le téléphone et la date de naissance précise doivent figurer sur le formulaire d'inscription (voir p. 4 de ce document) à expédier dans le mail en pièce jointe indépendante ou joint avec le dépôt en version numérique.

Dans le cas d'une nouvelle écrite à plusieurs, une deuxième fiche doit être remplie et fournie en même temps que la première.

Les envois doivent nous parvenir **au plus tard le mardi 10 novembre 2026 (minuit)**.

Les lauréats autorisent gracieusement l'éventuelle publication de leur nouvelle dans des journaux, un livret, le site du concours ainsi que l'utilisation de leur identité et de leur photo dans les communiqués à la presse, sur le site des médiathèques et sur les réseaux sociaux.

Les familles des membres du jury et du personnel des médiathèques ne sont pas autorisées à concourir.

Article 5 : Données personnelles

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre du Concours par Valence Romans Agglo, en qualité de responsable du traitement, sont obligatoires pour participer au Concours. Elles ne seront utilisées à d'autres fins que la participation au Concours et sa promotion par l'organisateur.

Conformément à la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations les concernant. Toute demande devra être adressée au siège de Valence Romans Agglo ou auprès d'une médiathèque du réseau de Valence Romans Agglo.

Article 6 - Composition du jury

Les nouvelles, rendues anonymes par numérotation, sont présentées au jury.

Le jury final est composé de : 1 représentant du partenaire Leclerc, 1 représentant de la Cordo (scène de musique actuelle), 4 gagnants de l'édition 2025, 6 représentants des lycées (Terre

d'Horizon, Triboulet, Dauphiné, Saint Maurice, Valentin, Institution Notre Dame),
5 bibliothécaires et 1 représentant du PIJ (Prévention Information Jeunesse).

Les délibérations du jury sont confidentielles, ses décisions sont souveraines et sans appel.

Article 7 - Prix alloués aux gagnants

Le Jury décerne :

- Premier prix : l'auteur-e de la nouvelle reçoit un chèque bon d'achat de 500 euros (rayon culturel et multimédia) Leclerc St Paul-lès-Romans
- Deuxième prix : l'auteur-e de la nouvelle reçoit un chèque bon d'achat de 300 euros (rayon culturel et multimédia) Leclerc St Paul-lès-Romans
- Troisième prix : l'auteur-e de la nouvelle reçoit un chèque bon d'achat de 150 euros (rayon culturel et multimédia) Leclerc St Paul-lès-Romans.

Le jury se garde la possibilité, selon la qualité des textes, de modifier la répartition des montants attribués aux premiers prix et d'attribuer un bon d'achat de 50 euros à l'espace culturel de Leclerc St Paul-lès-Romans pour quatre autres textes « coups de cœur » non primés dans les trois premiers prix.

Un auteur ayant reçu l'un des trois premiers prix ne pourra pas concourir de nouveau pendant les trois années qui suivent l'obtention du prix. Un auteur de nouvelle ayant obtenu un prix « coup de cœur » pourra de nouveau concourir dès l'année suivante (s'il remplit encore les conditions de participation).

Article 8 - Remise des prix

Les prix seront décernés le mardi 15 décembre 2026 à 19h à la Cité de la Musique, 3 quai Sainte Claire, 26 100 Romans-sur-Isère.

Après la remise des prix, les résultats (identité des primés et nombre d'inscrits) seront sur le blog <http://nouvelles.viabloga.com/> et sur le site des médiathèques <http://mediatheques.valenceromansagglo.fr/>, affichés dans l'ensemble des médiathèques du réseau et sur les réseaux sociaux des médiathèques.

Article 9 - Conditions d'application du règlement

La participation à ce concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement de la part de chaque participant. Le non-respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement, ainsi que tous les cas non prévus, seront tranchés souverainement par les organisateurs.

Le Président,
Par délégation,
Marlène MOURIER,
Vice-Présidente en charge de la Culture
et du patrimoine culturel



Concours de nouvelles 15-20 ans

BULLETIN D'INSCRIPTION

Organisé par les médiathèques de Valence Romans Agglo
Date limite de participation : mardi 10 novembre 2026 minuit

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Date de naissance (précise) et âge :

Tél. personnel :

Portable :

E-mail :

Etablissement scolaire fréquenté (si encore scolarisé) :

Titre de la nouvelle (ne doit pas être extrait de la phrase proposée) :

.....

Signature

Pour les mineurs, déclaration sur l'honneur d'autorisation parentale obligatoire :

Nom, prénom :

Je déclare avoir obtenu de mes parents l'autorisation de participer au concours de nouvelles et garantis être l'auteur-e de la nouvelle.